

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 – 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 115/21

Objet

Modification des statuts de l'EPTB Saône & Doubs

Secrétaire de séance Aline CALLEGHER

Rapporteur:

Olivier MEUGIN

Conseil Communautaire 28 octobre 2021 Damparis – 18h30

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64

Nombre de procurations : 13 Nombre de votants : 77

Date de la convocation : 21 octobre 2021 Date de publication : 05 novembre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants): P. Antoine, A. Borneck, C. Bourgeois-République, Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P G. Chauchefoin suppléé par P. Piotelat, C. Chautard, B. Chevaux, S. Combel-Guigon, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre suppléé par P. Bussière, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thévenin suppléée par B. Barret-Paques, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration:

D. Bernardin à A. Hamdaoui, M. Berthaud à I. Delaine,
C. Demortier à J. Péchinot, D. Germond à M. Mirat, G. Ginet à
J.B Gagnoux, L. Jarrot-Mermet à H. Prat, J.P Lefèvre à F. Dray,
M. Mbitel à A. Douzenel, C. Nonnotte-Bouton à P. Antoine,
J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche
à J.P Cuinet, G. Soldavini à J.Y Roy.

Conseillers absents non suppléés et non représentés : P. Blanchet, J.L Bonin, O. Gruet, C. Jeanneaud, G. Jeannerod, C. Mathez, A. Mathiot.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1111-8, L. 5711-1, L. 5211-17, L. 5211-61, L. 5721-2 et R. 1111-1,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 213-12,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et notamment sa compétence obligatoire en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement »,

Vu la délibération du Comité Syndical de l'EPTB Saône et Doubs en date du 28 septembre 2021 modifiant les statuts de l'établissement,

Considérant la nécessité pour l'EPTB Saône et Doubs de réviser ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les besoins et compétences de ses adhérents,

Considérant que tous les membres de l'EPTB Saône et Doubs doivent à présent délibérer sur la modification statutaire dans un délai de 3 mois,

Considérant que chaque membre adhère à l'EPTB à un socle commun à l'échelle du bassin versant de la Saône ainsi qu'à un bloc GEMAPI sur les axes pour les EPCI et les métropoles concernés, correspondant au transfert des items 1° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, mais qu'il convient de définir les compétences à la carte à transférer et/ou déléguer sur les axes et/ou les affluents,



Considérant que chaque membre désigne un représentant titulaire et un suppléant, et s'il dispose de plusieurs voix et qu'il le souhaite, peut désigner plusieurs titulaires et suppléants (non attitrés), en précisant le nombre de voix que chacun de ses représentants titulaires porte,

Considérant que la nouvelle représentation est liée à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'EPTB,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a transféré sa compétence GEMAPI sur l'axe Doubs et ses affluents au Syndicat Mixte Doubs Loue en date du 1er janvier 2020 par arrêté préfectoral du 24 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ÉMET un avis favorable sur le projet de nouveaux statuts de l'EPTB Saône et Doubs, joints en annexe,
- **CONFIRME** la désignation de Monsieur Olivier MEUGIN comme représentant titulaire et Monsieur Thomas RYAT comme représentant suppléant au sein du comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs, chaque représentant titulaire portant 2 voix.

La présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à l'EPTB Saône et Doubs.

Fait à Damparis, Le 28 octobre 2021, Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- EPTB Saône et Doubs
- Elus concernés

